

Trinité à New-York; enfin, qu'il suffise de dire que c'est la plus haute structure de l'homme sur la surface de la terre.

Cathédrale de Fribourg en Brigaw,.....185.

" Si quelqu'un désire voir dans une construction et sous la forme architecturale, une image de la perfection de l'art de l'homme; s'il veut voir la réunion de la grandeur et de la grâce, de la majesté et de la pureté des proportions; s'il est désireux d'étudier une œuvre qui puisse instruire les plus savants et leur révéler des secrets et des idées nouvelles de la grande science de l'architecture, qu'il vienne ici et qu'il consacre toutes les heures et les jours de son loisir à contempler la tour et le clocher admirables de Notre-Dame de Fribourg en Brigaw.

" Au sommet s'épanouit une croix toute fleurie qui couronne cet ensemble, apparaissant comme un astre descendu du ciel. Je tournais sans cesse autour de cette réunion de merveilles, je parcourais les arcades, les galeries festonnées de pierre, je passais en revue les pinacles, et franchissais les spirales du clocher, et tout cela m'apparaissait comme une représentation mythique des enseignements et des révélations de la foi catholique.

" Les nefs du monument ceintes de murailles, pavées avec les pierres tombales des fidèles défunts, servant de lieu de réunion aux âmes avides des enseignements du ciel, me représentaient cette admirable constitution de l'Eglise qui, séparant les chrétiens du milieu du siècle, les établit sur la pierre de la vérité et réunit à leurs yeux les merveilles de son passé avec les espérances de l'avenir, quelle proclame. Ainsi établie elle embrasse le ciel et la terre dans une communauté de sentiments et offre à la fois un refuge assuré contre les épreuves du monde, et un sanctuaire pour un culte éternel.

" Avec quelle peine je m'arrachai de cette vue, avec quels regrets je quittai ces formes séduisantes de la beauté céleste; mais ce que je n'abandonnerai jamais, c'est la pensée que s'il y a une chose qui a la perfection en ce monde, c'est le portail, la tour, le clocher et le sanctuaire de la cathédrale de Fribourg.

" O saintes et nobles reliques de piété, de religion, de génie et d'art, vous calmez et vous rafraîchissez le cœur au milieu de votre atmosphère de silence et de solennelle grandeur, vous nous élevez et nous ravissez; car par l'influence de votre vue, vous nous manifestez et vous nous rendez sensibles ces temps passés où le ciel avec ses beautés et ses douceurs était plus près qu'il ne l'est maintenant des cœurs de notre siècle.

Milan.....185.

" C'était par une claire et fraîche matinée du mois de novembre; l'air était agréablement doux et pénétrant, et il avait cette pureté merveilleuse de l'atmosphère des Alpes que l'on voyait au loin, tandis que le bleu turquoise d'un ciel sans tache et sans nuage était pour mon œil, peu habitué encore à ces beautés, comme une révélation d'un monde meilleur. Sous cette route brillante et au milieu de l'air étincelant qui s'étend entre le ciel et la terre, s'élevait devant moi, blanche comme la neige et le cristal des glaciers, la masse imposante de la cathédrale, dont la forêt de flèches, de clochetons et de pinacles semblait trembler et scintiller aux feux de l'aurore avec le reflet brillant de mille diamants. La réflexion et le sentiment à cette vue se mêlaient tellement au ravissement des sens, que pour un instant je ne pouvais me rendre compte si le ciel n'était pas une partie du monument lui-même, ou bien si le monument, semblable à une cristallisation formée par la nature, n'était pas une reproduction parfaite et idéale du Mont Blanc que je voyais dans le lointain. Mais voyez et écoutez: l'armée des anges et des séraphins semble s'être abattue sur le sommet de chaque pointe et de chaque flèche; voilà que les rayons du soleil se répandent à travers ces dix milliers de figures, elles semblent s'animer du mouvement de la vie et de l'action, et alors l'imagination, qui souvent dépasse le rapport des sens, peut croire que ces saints personnages avec leurs vêtements clairs et transparents, chantent une musique toute céleste et font entendre les accords de ce triomphe qu'ils célèbrent avec tout le transport de leurs délices."

Nous terminons ici ces citations, craignant quelles ne paraissent trop longues, et espérant quelles auront donné l'idée du sentiment qui anime certains esprits de ce côté de l'Atlantique, et qui les rend si propres à goûter les œuvres du génie chrétien et de plus à savoir magnifiquement les imiter et les reproduire, de telle sorte qu'un jour, même sous ce rapport, le nouveau monde n'aura rien à envier à l'ancien.

S. V.

SCIENCE.

Les Inhumations Précipitées.

Une discussion du plus grand intérêt a eu lieu au Sénat, le 27 février dernier. Le sujet de cette discussion est de ceux auxquels personne ne peut rester indifférent; il est d'ailleurs essentiellement du ressort de la science biologique, et rentre, par conséquent, de plein droit dans le cadre de cette revue. On me permettra donc d'entrer dans quelques développements sur les questions qui s'y rattachent.

Le Sénat avait à examiner une pétition du sieur de Courvol, à Moulins (Allier), qui signalait les dangers des inhumations précipitées et indiquait les moyens propres, selon lui, à les conjurer. Ces moyens seraient les suivants: 1^o emploi officiel de l'électricité, pour constater la réalité du décès; 2^o suppression du couvercle qui ferme la bière, et enterrement à visage découvert; 3^o établissement, dans chaque localité, d'une salle funéraire, ou caveau commun, où les corps seraient conservés pendant un certain temps avant d'être inhumés. La Commission, par l'organe de son rapporteur, M. de la Guéronnière, proposait de passer à l'ordre du jour, déclarant que les erreurs funestes que le pétitionnaire veut prévenir sont extrêmement rares, et que la stricte observation de l'article 77 du Code civil suffit pour les rendre impossibles. Quant aux mesures préconisées par M. Courvol, elles lui paraissaient de nature à porter atteinte soit au respect dû aux morts, soit à la liberté et au sentiment intime des familles, soit enfin à la salubrité publique.

Le Sénat, il faut l'en remercier hautement, n'a point adopté ces conclusions. Des voix imposantes se sont élevées; des faits d'une authenticité irrécusable sont cités, notamment par MM. E. de Rarraz, Tourangein et S. Em. le cardinal Donnet; et le Sénat, tout en s'abstenant sagement de se prononcer sur les questions scientifiques soulevées par le pétitionnaire, a jugé non moins sagement que la question méritait d'être signalée à la sérieuse attention du gouvernement, des magistrats et des médecins; il a, en conséquence, prononcé le renvoi de la pétition de M. de Courvol au ministre de l'intérieur.

Ce n'est pas la première fois que les dépositaires de l'autorité publique sont appelés à s'occuper des dangers qu'entraînent les inhumations trop hâtives. En 1832, une enquête avait été ouverte sur cette grave question. Elle donna lieu à un rapport dont la conclusion était "qu'il y avait quelque chose à faire;" mais on ne fit rien. En 1846, une dame du Fay adressa à la chambre des pairs une pétition accompagnée d'une brochure. Cette démarche demeura sans effet. En 1863, le Sénat reçut une nouvelle pétition qu'il renvoya à l'examen du ministre de l'intérieur, lequel se contenta d'inviter les préfets, par une circulaire, à veiller avec soin à la stricte observation des formalités prescrites par l'article 77 du Code civil (1).

Le Sénat reçut encore, depuis, d'autres pétitions; jugeant sans doute que la circulaire ministérielle de 1863 avait dû donner à la sécurité des familles toutes les garanties désirables, il repoussa ces pétitions par l'ordre du jour. L'accueil favorable qu'il vient de faire à celle de M. de Courvol montre que son opinion n'est plus la même; et certes les arguments formulés par les orateurs qui ont soutenu le renvoi étaient bien propres à la modifier. Ces honorables orateurs n'ont pas eu de peine à prouver que les dispositions de l'article 77, dont l'efficacité est déjà contestable en soi, deviennent, la plupart du temps, tout à fait illusoire. Je reviendrai, en terminant, sur ce côté de la question; mais il convient avant tout d'établir que les erreurs sur la réalité de la mort sont beaucoup plus fréquentes qu'on ne le croit; puis de rechercher les moyens que la science fournit de les éviter, et d'assigner la valeur des divers signes auxquels on peut reconnaître que la vie est totalement et irrévocablement éteinte. Il nous sera ensuite facile de

(1) Cet article est ainsi conçu: "Aucune inhumation ne sera faite sans une autorisation, sur papier libre et sans frais, de l'officier de l'état civil, qui ne pourra la délivrer qu'après s'être transporté auprès de la personne décédée, pour s'assurer du décès, et que vingt-quatre heures après le décès, hors les cas prévus par les règlements de police."